

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE
PORTANT AUTORISATION DU DOMAINE PUBLIC**

Le Maire de Thiescourt,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2213-6,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu les articles L411-1 et R418-2 et suivants du code de la route,

Vu le Code de l'Urbanisme notamment ses articles L42-1 et suivants,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la demande par laquelle la société Au Burger Maison sollicite l'autorisation du domaine public pour l'exploitation d'un food truck à Thiescourt,

Considérant le service rendu à la population,

Considérant l'absence de commerce de bouche sur la commune de Thiescourt,

Considérant qu'il convient de définir les conditions d'organisation de la dite-occupation du domaine public,

ARRETE

Article 1 : La société Valentin BERREDJEB, gérant de l'activité « Au Burger Maison » est autorisée à occuper le domaine public pour exploiter un Food truck sur la place des Dîmes les mardis.

Article 2 : L'occupation du domaine public est à titre gratuit à compter du lundi 6 janvier 2025.

Article 3 : La commune s'engage à mettre à disposition une alimentation électrique de 700 W maximum

Article 4 : La société Valentin BERREDJEB, gérant de l'activité « Au Burger Maison » s'engage à mettre en place de la publicité.

Article 5 : La société Valentin BERREDJEB, gérant de l'activité « Au Burger Maison » s'engage à respecter les règles de sécurité et de stationnement.

Article 6 : La société Valentin BERREDJEB, gérant de l'activité « Au Burger Maison » s'engage à mettre en place de la publicité et un fléchage temporaire.

Article 7 : La Valentin BERREDJEB, gérant de l'activité « Au Burger Maison » s'engage à la remise en état des lieux après son occupation.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Lassigny,
- La Société Au Burger Maison,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Thiescourt, le 10 décembre 2024



Le Maire,

François GOMEZ